

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 Juin 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture d'Ille et Vilaine  
Le :

L'an 2021, le 28 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

**Présents :**

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle, GAHINET Carole, GUEGUEN Laurence, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, PETIBON Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAZIN Patricia à M. PETIBON Pierre, M. RENOUX Thierry à M. SICOT Philippe

M. PETIBON Pierre a été élu secrétaire de séance

### **DEL 081-21-019 : MARCHE " RESTAURATION SCOLAIRE "**

Dans le cadre du groupement de commande relatif à la fourniture de repas pour les restaurants scolaires de Clayes et Parthenay-de-Bretagne, l'offre de la société Convivio (Bédée) avait été retenue par délibération n° 081-18-021 du 2 juillet 2018 pour une durée totale de trois ans entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2021.

Les communes de Clayes et de Parthenay-de-Bretagne n'ayant pas souhaité renouveler le groupement de commande, il convient de sélectionner le prestataire du marché relatif à la fourniture de repas pour le restaurant scolaire de Clayes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le maire propose de retenir l'offre de la société Convivio (Bédée) pour une durée d'un an entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022, en continuité du marché actuel, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant de la prestation :

Dénomination	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.
Entrée Enfant	0.1759 €	5,5 %	0.1856 €
Viande / Poisson Enfant	1.1902 €	5,5 %	1.2557 €
Légumes Enfant	0.4761 €	5,5 %	0.5023 €
Fromage Enfant	0.1759 €	5,5 %	0.1856 €
Dessert Enfant	0.2173 €	5,5 %	0.2293 €
Entrée Adulte	0.2277 €	5,5 %	0.2402 €
Viande / Poisson Adulte	1.4282 €	5,5 %	1.5068 €
Légumes Adulte	0.6002 €	5,5 %	0.6332 €
Fromage Adulte	0.2277 €	5,5 %	0.2402 €
Dessert Adulte	0.2794 €	5,5 %	0.2948 €

Les prix sont calculés dans l'hypothèse d'une fréquentation annuelle de 14 056 repas par année, à raison de 78 repas par jour scolaire et environ 25 repas les mercredis scolaires et vacances scolaires.

Si le nombre réel des repas scolaires servis s'avérait inférieur à 5 % de la fréquentation prévue, soit 10 374 repas sur l'année, La commune s'engage à régler les charges fixes incompressibles évaluées à 0.70 € HT par couvert manquant.

Après discussion, le conseil municipal décide de:

- ♦ retenir l'offre de la société Convivio (Bédée) pour une durée d'un an entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022.
- ♦ autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **DEL 081-21-020 : TARIFS PERISCOLAIRES (ANNEE 2021-2022)**

Après discussion, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022 à compter du 1er septembre 2021 comme suit :

#### **Cantine scolaire**

Quotient familial 2021	Tarif	Tarif « sans repas »*
0 à 450€	3,10 €	1,77 €
451€ à 650€	3,58 €	2,05 €
651€ à 800€	3,93 €	2,24 €
801€ à 1 100€	4,14 €	2,36 €
1 101€ à 1 500€	4,41 €	2,52 €
1 501€ et +	4,59 €	2,62 €
Hors commune	5,90 €	2,91 €
Adultes	4,57 €	-

	Tarif
Francas enfants	2,65 €
Francas adultes	3,28 €

### Garderie

Quotient familial 2021	MATIN (7h30-8h20)	APRÈS-MIDI (16h30-18h)	SOIR (18h-18h45)
0 à 450€	1,20 €	1,46 €	0,71 €
451€ à 650€	1,36 €	1,68 €	0,81 €
651€ à 800€	1,50 €	1,83 €	0,89 €
801€ à 1 100€	1,60 €	1,94 €	0,94 €
1 101€ à 1 500€	1,74 €	2,07 €	1,04 €
1 501€ et +	1,85 €	2,18 €	1,07 €
Hors commune	1,92 €	2,28 €	1,23 €

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **DEL 081-21-021 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES FRANCAS D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS - AVENANT 2021**

Par délibération n°081-14-045 en date du 25 août 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec les Francas d'Ille-et-Vilaine pour la mise en place du centre de loisirs sur la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à la convention initiale des Francas d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation du Centre de Loisirs pour l'année 2021 avec une participation financière de la commune de 23 828 € (contre 23 592 € en 2020).

Après discussion, le conseil municipal décide de:

- o accepter le budget 2021 avec une participation de 23 828 €.
- o autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **DEL 081-21-022 : DISPOSITIF " SORTIR ! " - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR 2021**

Par délibération n°081-13-027 du 22 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention tripartite entre la commune, Rennes Métropole et l'APRAS (association pour l'animation et la promotion de l'action sociale) relative à l'adhésion au dispositif *Sortir !*

Ce dispositif, initié dans le cadre de la politique de la ville, a pour objectif de « rompre l'isolement et renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs de ceux qui en sont le plus éloignés ».

Il permet à ses bénéficiaires, sous conditions de ressources, d'avoir accès à des tarifs réduits ou gratuitement à des activités de loisirs, sportives et culturelles. Ce dispositif permet en outre de faire bénéficier les détenteurs de la carte *Sortir !* de tarifs réduits à toutes les activités, spectacles, actions..., proposés par tous les organismes de l'agglomération ayant passé convention avec l'APRAS.

La commune de Clayes a en charge l'instruction et la délivrance de la carte *Sortir !*

Le renouvellement de l'adhésion à ce dispositif suppose la signature d'une convention tripartite entre la commune de Clayes, Rennes Métropole et l'APRAS, conclue pour l'année 2021.

Dans le cadre de cette convention, un fonds est constitué par la commune et Rennes Métropole à hauteur de 80% par la commune de Clayes soit 1 000 € et 20% par Rennes Métropole, soit 250 €.

Il est géré par l'APRAS et est utilisé pour rembourser les structures partenaires en ce qui concerne les activités ponctuelles et régulières.

Après discussion, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite relative au dispositif *Sortir !* pour l'année 2021.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Fin de séance 21:15**

